



Communauté de Communes
du Haut Allier

COMPTE-RENDU DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 11 JANVIER 2017

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
11 JANVIER 2017 à 20 H 30**

RELEVÉ DES DÉBATS ET DES DÉCISIONS

Présents : MME Bernadette MOURGUES, Myriam MARTIN, Liliane PERISSAGUET, Marie-Josée BEAUD, Michelle PONS, Catherine BONNEFILLE, Josette THOMAS, M. Jean BERNAUER, Pierre MARTIN, Michel NOUVEL, Olivier ROUVEYRE, Guy ODOUL, Philippe PIN, Guy MALAVAL, Olivier ALLE, Gérard SOUCHON, Marc OZIOL, Dominique CHOPINET, Jean-François COLLANGE, Jean-Claude CHAZAL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Raymond MARTIN, Joël ROUX, Jean-Louis SOULIER, Guy MAYRAND, Bernard BACON, Christian LEMOINE.

Absents excusés : Pome CASTANIER

Pouvoirs : Pome CASTANIER à Guy MALAVAL

Secrétaire de séance : Pierre MARTIN

Compte-rendu du 15 décembre 2015 :

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du Conseil de Communauté du 15 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité (Excepté les nouveaux Conseillers Communautaire au 1^{er} janvier 2017 qui ne prennent pas part au vote).

Ordre du jour :

- 1) **Installation des nouveaux Conseillers Communautaires suite à l'élargissement du périmètre de la CCHA au 1^{er} janvier 2017, modification du bureau, désignation des représentants au sein des organismes externes et des commissions internes :**

1-1) Nouvelle composition du Conseil Communautaire à la suite de l'élargissement du périmètre de la Communauté de Communes du Haut Allier au 1^{er} janvier 2017 en application de la loi NOTRe :

Monsieur Gérard SOUCHON, Président, procède à l'appel des nouveaux membres élus comme représentants de chacune des Communes membres au sein de la Communauté de Communes du Haut Allier, à l'issue de l'élargissement du périmètre engendré par la loi NOTRe au 1^{er} janvier 2017 :

COMMUNES	NOM ET PRENOM DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES	NOM ET PRENOM DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUPPLEANTS
AUROUX	Jean BERNAUER	
	Pierre MARTIN	
CHAMBON LE CHATEAU	Michel NOUVEL	
	Olivier ROUVEYRE	
CHASTANIER	Guy ODOUL	Alain GONY
CHEYLARD L'EVEQUE	Philippe PIN	Lionel CELLARIER
LANGOGNE	Guy MALAVAL	
	Pome CASTANIER	
	Olivier ALLE	
	Bernadette MOURGUES	
	Gérard SOUCHON	
	Myriam MARTIN	
	Marc OZIOL	

COMMUNES	NOM ET PRENOM DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES	NOM ET PRENOM DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUPPLEANTS
LANGOGNE (Suite)	Dominique CHOPINET	
	Liliane PERISSAGUET	
	Jean-François COLLANGE	
	Marie-Josée BEAUD	
	Jean-Claude CHAZAL	
	Michelle PONS	
	Catherine BONNEFILLE	
LUC	Alain COULON	
	Marie-Hélène GIANIEL	
NAUSSAC-FONTANES	Jean-Louis BRUN	
	Alain GAILLARD	
ROCLES	Raymond MARTIN	
	Joël ROUX	
ST BONNET - LAVAL	Jean-Louis SOULIER	
	Josette THOMAS	
ST FLOUR DE MERCOIRE	Guy MAYRAND	Laurence MARTINEZ
ST SYMPHORIEN	Bernard BACON	
	Christian LEMOINE	

et proclame installés les nouveaux membres du Conseil Communautaire.

1-2) Modification du bureau de la CCHA :

Le bureau est actuellement composé comme suit :

PRESIDENT	Gérard SOUCHON	MONTANT INDEMNITE DE FONCTION <i>(Plafond = 41,25 % de l'I.B. 1015, soit 1 568, 11 € brut)</i>
		27,5 % de l'indice brut 1015

VICES PRESIDENTS	MEMBRE ELU	DELEGATION	MONTANT INDEMNITE DE FONCTION <i>(Plafond = 16,5 % de l'I.B. 1015 soit 627, 24 € brut)</i>
1 ^{er} vice-président	Raymond MARTIN	<i>Finances, Urbanisme et Habitat</i>	4 % de l'indice brut 1015
2 ^{ème} vice-président	Guy MALAVAL	<i>Développement économique et touristique</i>	4 % de l'indice brut 1015
3 ^{ème} vice-président	Jean-Louis BRUN	<i>Petite Enfance, Jeunesse, Loisirs sportifs et culturels</i>	4 % de l'indice brut 1015
4 ^{ème} vice-président	Alain GAILLARD	<i>Travaux et Centre Technique Communautaire</i>	4 % de l'indice brut 1015
5 ^{ème} vice-président	Pierre MARTIN	<i>Cadre de vie, Services et Environnement</i>	4 % de l'indice brut 1015

Sur proposition de Monsieur le président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DECIDE de créer un 6^{ème} poste de vice-président chargé de la préparation du transfert de la compétence "Eau et Assainissement" des Communes vers la Communauté de Communes (Compétence à transférer au plus tard le 1^{er} janvier 2020).

DECIDE de fixer l'indemnité de fonction à 4 % de l'indice brut 2015

ELECTION DU 6^{ème} VICE-PRESIDENT :

Candidat : - **Bernard BACON**

Résultat du vote à main levée (accepté à l'unanimité du fait d'un seul candidat)

- **Bernard BACON** 28 voix
- **abstention** 1

VICE PRESIDENT	MEMBRE ELU	DELEGATION	MONTANT INDEMNITE DE FONCTION <i>(Plafond = 16,5 % de l'I.B. 1015 soit 627, 24 € brut)</i>
6 ^{ème} Vice-Président	Bernard BACON	<i>Eau et Assainissement</i>	4 % de l'indice brut 1015

1-3) Désignation des représentants de la CCHA au sein des organismes externes et des commissions internes :

DESIGNATION	Membres titulaires	Membres suppléants
ORGANISMES EXTERNES		
SICTOM DES HAUTS PLATEAUX <i>(2 membres pour Langogne et 1 membre pour les 11 autres Communes + suppléants)</i>	12 Membres : - Serge BRAJON - Olivier ROUVEYRE - Guy ODOUL - Martine CLAVEL - Bernard PALPACUER - Marc OZIOL - Jérémy ROUX - Jean-Louis BRUN - Daniel PALPACUER - Jean-Louis SOULIER - Michel BERNARD - Jean-Claude PEPIN	12 Membres : - William SOUY - Michel NOUVEL - David PEREIRA - Robert MAYRAND - Gérard VIALA - Dominique CHOPINET - Yannick ROUVIERE - Alain GAILLARD - Raymond MARTIN - Josette THOMAS - Jean-Philippe BRUN - Bernard BACON
SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL "LES MONTS DE LA MARGERIDE".	3 Membres : - Guy MALAVAL - Philippe PIN - Bernard BACON	

DESIGNATION	Membres titulaires	Membres suppléants
ORGANISMES EXTERNES (suite)		
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AUTOUR DE LA R.N. 88 (SMADE)	<u>4 Membres :</u> - Guy MALAVAL - Alain GAILLARD - Dominique CHOPINET - Pome CASTANIER	<u>4 Membres :</u> - Olivier ALLE - Jean-François COLLANGE - Gérard SOUCHON - Marc OZIOL
DELEGUE AU CNAS (Centre National d'Action Sociale du personnel des Collectivités Territoriales)	<u>1 représentant des Elus :</u> - Jean-Louis BRUN	<u>1 représentant du personnel :</u> - MARQUES Marie-Lyne
CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HOPITAL DE LANGOGNE	<u>1 représentant :</u> - Jean-Louis BRUN	
SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DE LOZERE	<u>4 Membres :</u> - Olivier ALLE - Alain GONY - Dominique CHOPINET - Alain GAILLARD	<u>4 Membres :</u> - Myriam MARTIN - Joël ROUX - Guy MAYRAND - Jean-Louis BRUN
GAL "TERRE DE VIE EN LOZERE	<u>3 Membres :</u> - Gérard SOUCHON - Michel NOUVEL - Alain GAILLARD	<u>3 Membres :</u> - Pome CASTANIER - Guy MAYRAND - Philippe PIN
EPIC "OFFICE DE TOURISME DE LANGOGNE – HAUT ALLIER" <i>(2 membres pour Langogne et 1 membre pour les 11 autres Communes + suppléants)</i> <i>NOTA : Le Comité de Direction de l'EPIC est complété avec la désignation, par arrêté du Président de la CCHA, de membres représentant les Professionnels et Organismes intéressés au Tourisme sur le Territoire du Haut Allier.</i>	<u>13 Membres :</u> - Mireille ESPINOSA - Claude SOLIGNAC - Guy ODOUL - Lionel CELLARIER - Pome CASTANIER - Guy MALAVAL - Alain COULON - Alain GAILLARD - Joël ROUX - Jean-Louis SOULIER - Laurence MARTINEZ - Corinne RICOU	<u>13 Membres :</u> - Jean BERNAUER - Olivier ROUVEYRE - David PEREIRA - Philippe PIN - Bernadette MOURGUES - Olivier ALLE - Marie-Hélène GIANIEL - Jean-Louis BRUN - Raymond MARTIN - Josette THOMAS - Guy MAYRAND - Hélène MARTIN
COMMISSION DEPARTEMENTALE D'EQUIPEMENT COMMERCIAL (C.D.E.C.)	<u>1 représentant :</u> - Dominique CHOPINET	<u>1 représentant :</u> - Alain GAILLARD

DESIGNATION	Membres titulaires	Membres suppléants
ORGANISMES EXTERNES (suite)		
ASSOCIATION DES ELUS POUR LA DEFENSE DU CEVENOL ET DE LA LIGNE PARIS-NIMES	<u>1 représentant :</u> - Pierre MARTIN	<u>1 représentant :</u> - Jean-Claude CHAZAL
ASSOCIATION "MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA COHESION SOCIALE	<u>1 représentant :</u> - Gérard SOUCHON	<u>1 représentant :</u> - Pierre MARTIN
COMMISSION LOCAL DE L'EAU (CLE) DANS LE CADRE DU SAGE DU HAUT ALLIER	<u>1 représentant :</u> - Bernard BACON	<u>1 représentant :</u> - Raymond MARTIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE MARTHE DUPEYRON	<u>1 représentant (consultatif) :</u> - Raymond MARTIN	
ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DU LANGUEDOC ROUSSILLON	<u>1 représentant :</u> - Guy MALAVAL	
COMMISSION CONSULTATIVE "ENERGIE" AU SEIN DU SDEE DE LA LOZERE	<u>1 représentant :</u> - Alain GAILLARD	

COMMISSIONS INTERNES		
DESIGNATION	Membres titulaires	Membres suppléants
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES <u>NOTA :</u> La Commission est présidée par le Président de la C.C.H.A., membre de droit	<u>3 membres :</u> - Catherine BONNEFILLE - Raymond MARTIN - Guy ODOUL	<u>3 membres :</u> - Alain GAILLARD - Marc OZIOL - Philippe PIN
COMMISSION "FINANCES, URBANISME ET HABITAT" <u>NOTA :</u> La Commission est présidée par le Vice-Président délégué (Raymond MARTIN)	<u>8 membres :</u> - Lionel CELLARIER - Marc OZIOL - Jean-Louis BRUN - Jean BERNAUER - Guy MAYRAND - Alain COULON - Liliane PERISSAGUET - Olivier ROUYEYRE	<u>8 membres :</u> - Philippe PIN - Pome CASTANIER - Alain GAILLARD - Pierre MARTIN - Laurence MARTINEZ - Marie-Hélène GIANIEL - Michelle PONS - Jean-Claude MAYRAND

COMMISSIONS INTERNES (suite)		
DESIGNATION	Membres titulaires	Membres suppléants
<p>COMMISSION "DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE"</p> <p><u>NOTA</u> : La Commission est présidée par le Vice-Président délégué (Guy MALAVAL)</p>	<p><u>8 membres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dominique CHOPINET - Pome CASTANIER - Bernadette MOURGUES - Joël ROUX - Alain GAILLARD - Jean-Louis BRUN - Bernard BACON - Claude SOLIGNAC 	<p><u>8 membres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Guy MAYRAND - Alain GONY - Philippe PIN - Marc OZIOL - Daniel BACON - Daniel CELLARIER - Josette THOMAS - Michel ARCHER
<p>COMMISSION "PETITE ENFANCE, LOISIRS SPORTIFS ET CULTURELS"</p> <p><u>NOTA</u> : La Commission est présidée par le Vice-Président délégué (Jean-Louis BRUN)</p>	<p><u>8 membres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Olivier ALLE - Raymond MARTIN - Myriam MARTIN - Guy MALAVAL - Guy MAYRAND - Philippe PIN - Michel NOUVEL - Marie-Josée BEAUD 	<p><u>8 membres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Guy ODOUL - Joël ROUX - Pome CASTANIER - Bernadette MOURGUES - Laurence MARTINEZ - Lionel CELLARIER - Olivier ROUVEYRE - Lionel GOSSE
<p>COMMISSION "TRAVAUX, CENTRE TECHNIQUE COMMUNAUTAIRE"</p> <p><u>NOTA</u> : La Commission est présidée par le Vice-Président délégué (Alain GAILLARD)</p>	<p><u>8 membres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Daniel CELLARIER - Marc OZIOL - Guy ODOUL - Lionel CELLARIER - Pierre MARTIN - Guy MAYRAND - Bernard BACON - Jean-Louis SOULIER 	<p><u>8 membres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Philippe PIN - Daniel BACON - Alain GONY - Olivier ALLE - Serge BRAJON - Laurence MARTINEZ - Christian LEMOINE - Josette THOMAS
<p>COMMISSION "CADRE DE VIE, SERVICES ET ENVIRONNEMENT"</p> <p><u>NOTA</u> : La Commission est présidée par le Vice-Président délégué (Pierre MARTIN)</p>	<p><u>7 membres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Alain GONY - Bernadette MOURGUES - Alain COULON - Dominique CHOPINET - Philippe PIN - Serge BRAJON - Christian LEMOINE 	<p><u>7 membres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Alain GAILLARD - Pome CASTANIER - Marie-Hélène GIANIEL - Raymond MARTIN - Lionel CELLARIER - Jean BERNAUER - Corinne RICOU
<p>COMMISSION "EAU ET ASSAINISSEMENT"</p> <p><u>NOTA</u> : La Commission est présidée par le Vice-Président délégué (Bernard BACON)</p>	<p><u>8 membres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Jean-Louis BRUN - Jean-Claude PEPIN - Raymond MARTIN - Guy MAYRAND - Philippe PIN - Jean BERNAUER - Marc OZIOL - Michel NOUVEL 	<p><u>8 membres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Alain GAILLARD - Christian LEMOINE - Joël ROUX - Laurence MARTINEZ - Lionel CELLARIER - Pascal DELMAS - Jean-Claude MAYRAND - Olivier ROUVEYRE

COMMISSIONS INTERNES (suite)		
DESIGNATION	Membres titulaires	Membres suppléants
<p>COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES A LA C.C.H.A.</p> <p>NOTA : La Commission est présidée par le Président de la CCHA.</p>	<p>13 membres (Maires et Maire-délégué pour les Communes nouvelles) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jean BERNAUER - Michel NOUVEL - Guy ODOUL - Philippe PIN - Guy MALAVAL - Alain COULON - Jean-Louis BRUN - Alain GAILLARD - Raymond MARTIN - Jean-Louis SOULIER - Josette THOMAS - Guy MAYRAND - Bernard BACON 	

2) Généralisation de la TEOM (Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères) à l'ensemble du nouveau périmètre de la CCHA au 1^{er} janvier 2017 :

Monsieur le Président expose les dispositions de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, définissant les conditions dans lesquelles un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) peut instituer et percevoir la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Les EPCI visés aux 1°, 1° bis et 2° du 1 du IV de l'article 1379-0bis du Code Général des Impôts, c'est-à-dire les Communautés urbaines, les métropoles, les Communautés de Communes, les Communautés ou syndicats d'agglomérations nouvelles et les Communautés d'agglomération, ainsi que les syndicats de Communes et les Syndicats Mixtes visés à l'article 1609 quater du Code Général des Impôts, peuvent instituer la taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères dès lors qu'ils bénéficient de la compétence prévue à l'article L. 2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales et qu'ils assurent au moins la collecte des déchets des ménages.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **par 28 voix "POUR" et 1 "ABSTENTION" :**

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération Intercommunale ;

Vu l'article 1379-0bis du Code Général des Impôts ;

Considérant qu'il y a lieu de généraliser la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), déjà existante sur le territoire du Haut Allier, aux nouvelles Communes qui ont rejoint cette Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2017 :

- Chambon le Château,
- Laval-Atger et Saint Bonnet de Montauroux (transformées en la Commune Nouvelle de Saint Bonnet – Laval, également au 1^{er} janvier 2017)
- Saint Symphorien.

DECIDE de généraliser, à compter du 1^{er} janvier 2017, l'instauration et la perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères TEOM sur l'ensemble du nouveau périmètre de la Communauté de Commune du Haut Allier.

PREND ACTE du fait que les bases d'imposition pour les Communes de Laval-Atger et Saint Bonnet de Montauroux sont transférées, à compter du 1^{er} janvier 2017, à la Commune Nouvelle de SAINT BONNET – LAVAL.

CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

3) Modification des statuts de l'EPIC "Office de Tourisme de Langogne – Haut Allier" :

En parallèle à l'élargissement du périmètre de la Communauté de Communes du Haut Allier, Monsieur le Président invite les membres du Conseil Communautaire à procéder à une adaptation des statuts de l'EPIC "Office de Tourisme de Langogne – Haut Allier" et, plus précisément l'article 3.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

DECIDE de modifier l'article 3 des statuts de l'EPIC "Office de Tourisme de Langogne – Haut Allier" comme suit :

Au lieu de lire :

Chapitre I – Le Comité de Direction

Article 3 – Organisation et désignation des membres

Conformément à l'article L133-5 du code du tourisme, les membres représentant la Communauté de communes du Haut Allier détiennent la majorité des sièges du Comité de Direction de l'EPIC. Le Comité de Direction comprend 19 membres désignés par le Conseil de Communauté, dont :

- 10 conseillers communautaires titulaires et 10 suppléants*
- 9 représentants et 9 suppléants des professionnels et des organismes intéressés au tourisme sur le territoire du Haut Allier*

Les conseillers communautaires, membres du comité de direction de l'Office de Tourisme, sont élus par le Conseil de Communauté pour la durée de leur mandat.

Les fonctions des autres membres prennent fin lors du renouvellement du Conseil Communautaire.

En cas de démission ou de décès, il est procédé dans le plus bref délai, au remplacement du membre démissionnaire ou décédé, et le nouveau membre exerce son mandat pour la durée qui restait à courir pour le membre remplacé.

Lire :

Chapitre I – Le Comité de Direction

Article 3 – Organisation et désignation des membres

Conformément à l'article L133-5 du code du tourisme, les membres représentant la Communauté de communes du Haut Allier détiennent la majorité des sièges du Comité de Direction de l'EPIC. Le Comité de Direction comprend 23 membres désignés par le Conseil Communautaire, dont :

- 12 conseillers communautaires titulaires et 12 suppléants, élus par le Conseil Communautaire.
- 11 représentants et 11 suppléants des professionnels et des organismes intéressés au tourisme sur le territoire du Haut Allier, nommés par arrêté du président de la CCHA.

Les conseillers communautaires, membres du comité de direction de l'Office de Tourisme, sont élus par le Conseil de Communauté pour la durée de leur mandat.

Les fonctions des autres membres prennent fin lors du renouvellement du Conseil Communautaire.

En cas de démission ou de décès, il est procédé dans le plus bref délai, au remplacement du membre démissionnaire ou décédé, et le nouveau membre exerce son mandat pour la durée qui restait à courir pour le membre remplacé.

VALIDE la répartition des 11 sièges pour les représentants des Professionnels et des Organismes intéressés au Tourisme, sur le territoire du Haut Allier comme suit :

- 1 représentant de l'association "Les Fadarelles"
- 1 représentant des Foyers Ruraux
- 2 représentants de l'association "Lac de Naussac en Gévaudan" regroupant des professionnels de l'accueil touristique autour du Lac de Naussac et au delà.
- 2 représentants de l'association des artisans, commerçants et entrepreneurs du Territoire (e.Langogne).
- 1 représentant des syndicats d'initiative du Territoire de la Communauté de Communes du Haut Allier.
- 1 représentant des loueurs de meublés de Tourisme.
- 1 représentant du Comité Départemental du Tourisme de la Lozère.
- 1 représentant du Comité Départemental de la Randonnée - Fédération Française de la Randonnée.
- 1 représentant des associations du patrimoine.

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires au recensement des candidatures des nouveaux représentants des organismes intéressés au Tourisme (2 titulaires et 2 suppléants) et **AUTORISE** à signer les arrêtés de nomination.

4) **Mise en place d'un distributeur automatisé de confiseries et boissons à la Piscine OREADE, fixation des tarifs et adaptation du fonctionnement de la Régie de recettes de la Piscine :**

Sur proposition de Monsieur le Président et, après avoir délibéré, le conseil Communautaire, **par 1 "ABSTENTION" et 28 voix "POUR" :**

DECIDE de procéder à la mise en place d'un distributeur automatisé de confiseries et de boissons au sein de la piscine OREADE dans la cadre d'un contrat de location - maintenance avec un loyer mensuel de **94 € HT/mois**.

PREND ACTE que l'approvisionnement des distributeurs sera assuré par les services de la Communauté de Communes et que l'intégralité de la recette sera perçue via la Régie de Recettes de la Piscine.

DECIDE de fixer les tarifs des différentes catégories de produits vendus, **applicables à compter du 16 janvier 2017**, comme suit :

CATEGORIE TARIF	MONTANT	TYPE DE PRODUIT PAR CATEGORIE
1	0.50 €	Certains conditionnement type "chips"
2	1.00 €	Certains conditionnements de gâteaux, de boisson type eau, de barres chocolatées, de bonbons...
3	1.30 €	Certains autres conditionnements de gâteaux, barres chocolatées, eaux aromatisées et gazeuses, jus de fruits
4	2.00 €	Certains autres conditionnements de bonbons, boissons type soda,

VALIDE le principe que la Communauté de Communes du Haut Allier puisse proposer des produits de la Région ainsi que des produits de meilleure qualité nutritionnelle au sein du distributeur dans la mesure où leur conditionnement est compatible avec le fonctionnement de celui-ci.

DECIDE, compte tenu du fait que le distributeur est équipé pour rendre la monnaie, de modifier le fonds de caisse de la Régie de Recettes de la Piscine OREADE comme suit, à compter du 16 janvier 2017 :

Au lieu de lire :

Montant du fonds de caisse :

- 200 €

Lire :

Montant du fonds de caisse :

- 450 € (200 € pour caisse des entrées Piscine et 250 € pour monnaie distributeur)

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et **AUTORISE** à signer tous documents s'y référant (Contrat de location du distributeur automatisé, arrêté de modification de la Régie de la Piscine, Arrêté de nomination des régisseurs titulaires et suppléants, ...).

5) Décision modificative n° 4 sur Budget Principal 2016 de la CCHA :

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DONNE SON ACCORD à la mise en œuvre de la Décision Modificative n° 4 suivante sur le budget principal 2016 de la C.C.H.A. :

FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes	Observations
014	739118	Autres reversements de fiscalité	-1 795,00 €		Complément de crédit au compte 6615 pour prendre en charge les frais de dossier relatifs au renouvellement de la ligne de Trésorerie sur 2017 (frais prélevés en décembre 2016)
66	6615	Intérêt des comptes courants et de dépôts créditeurs	1 795,00 €		
TOTAL			0,00 €	0,00 €	

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

6) Questions diverses :

Avancement du projet de garage Renault

Madame Bernadette MOURGUES demande l'état d'avancement du projet de nouveau garage Renault sur la zone commerciale de la Croix de Chapel.

Monsieur Gérard SOUCHON précise que l'acte de vente pour le terrain est en préparation chez le Notaire. Toutefois, le garage BLANQUET a reçu notification du Permis de construire et les démarches préalables à la mise en œuvre de travaux de construction sont engagées (notamment la viabilisation du terrain que le garage BLANQUET a gardé à sa charge).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.